



A Monsieur le Recteur
Rectorat de Clermont
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND cedex

Objet : formation « Valeurs de la République »

Monsieur le Recteur,

De très nombreuses et nombreux collègues nous contactent actuellement suite à un mail adressé aux établissements le mercredi 27/03/2024 à 14h41 et transmis progressivement aux CPE depuis cette date.

Ce mail émane de Monsieur le Responsable du service vie scolaire, référent académique Valeurs de la République. Il stipule que tous les CPE de l'académie ont été formés aux Valeurs de la République et qu'ils doivent maintenant « étendre cette formation dans les établissements ». Il précise qu'« il est attendu que tous les CPE forment leurs équipes aux « Valeurs de la République » avant la fin de l'année scolaire ».

Cette demande n'est pas recevable par la majorité de nos collègues auxquels il n'a pas été explicitement dit que le fait d'assister à cette formation, pour celles et ceux qui y ont participé, faisaient d'eux des formatrices ou formateurs. Ce procédé que l'on peut qualifier du fait accompli perturbe des personnels, déjà surchargés de missions périphériques à celles contenues dans leur circulaire de mission de 2015, qui ne s'estiment pas en capacité de porter seul.es une telle formation auprès des AED de leurs établissements.

Pour rappel, si les CPE sont chargés d'organiser le fonctionnement de la vie scolaire et son animation, les services des AED, la répartition par postes de travail, elles et ils ne sont pas « chef-fes de service » ou employeurs desdits personnels de surveillance et n'ont pas à ce titre à dispenser une formation qui relève de l'employeur s'il la juge pertinente. Selon leurs obligations de service, « Ils repèrent les besoins de formation de ces personnels et proposent des actions de formation au chef d'établissement », en l'état c'est une demande verticale sans discussion possible qui nie au CPE le fait d'être conceptrice ou concepteur de son activité.

Ceci contribue à alourdir de façon importante la charge de travail et la charge mentale des CPE en cette fin d'année scolaire, ou la mise en place de différents dispositifs et référents à moyens constants se mettent en place et impactent fortement les collègues déjà très sollicité-es par ailleurs.

En cette période déjà difficile cette nouvelle injonction constitue un facteur de stress important pour de nombreux collègues, nous attendons donc que cette consigne soit revue alors même que des CPE ont déjà été sollicité-es dans des établissements pour mettre en place cette formation toutes affaires cessantes, nous demandons également le respect de la circulaire de missions des CPE du 10 août 2015.

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement profond au Service public d'Éducation et à ses agent-es.

Marc Bellaigue et Fabien Claveau, secrétaires académiques du SNES-FSU
Philippe Leyrat, responsable de la catégorie CPE, secrétaire académique adjoint du SNES-FSU